

JEU DE DAMES INTERNATIONAL

Championnat de l'Académie de Lille

REGLEMENT 2020

ARTICLE I : Organisation Générale.

Le Championnat de l'Académie de Lille du Jeu de Dames international (Damier à cent cases) se déroule selon les règles de la FMJD (Fédération Mondiale de Jeu de Dames) chaque année dans les catégories suivantes :

- **CATEGORIE A** : Ecoles primaires; CP, CE1 et CE2 (Cycle II)
- **CATEGORIE B** : Ecoles primaires ; CM1 et CM2 (Cycle III)

ARTICLE II : Inscriptions des équipes.

- Les droits d'inscriptions sont GRATUITS pour chaque équipe.
- Les établissements scolaires doivent s'inscrire avant la date limite des inscriptions fixée en général 4 jours avant la compétition et publiée au travers de différentes annonces (courriers, web...).
- Ces inscriptions doivent obligatoirement se réaliser soit :
 - Directement sur le site internet du championnat d'académie via son formulaire d'inscription
Adresse : http://damierwattrelos.free.fr/chpt_academie/
 - Par email à l'adresse indiquée en page d'accueil du site internet du championnat d'académie
 - Par courrier à l'adresse indiquée en page d'accueil du site internet du championnat d'académie
- Elles doivent comporter :
 - le nom de l'établissement scolaire
 - la catégorie dans laquelle l'équipe va s'engager (A ou B)
 - le nombre d'équipes engagées dans chaque catégories
 - les coordonnées du responsable de ces équipes (nom, prénom, email, n° de téléphone)

ARTICLE III : Composition des équipes.

Les équipes sont composées de quatre joueurs (ou cinq, s'il y a un remplaçant et jouera à tour de rôle). Il est possible de participer avec une équipe incomplète (deux ou trois joueurs présents). Les joueurs absents de cette équipe perdront alors automatiquement le match par rapport aux joueurs présents de l'équipe adverse.

Les équipes peuvent si elles le désirent, porter un maillot ou t-shirt distinctif de même couleur (pratique pour repérer les élèves mais non obligatoire).

Le nombre d'équipes de chaque établissement scolaire est illimité sauf indications de l'organisateur pour des raisons qui lui sont propres (sécurité, places limitées dans la salle de jeu...).

Le nombre de joueurs licenciés à la FFJD (Fédération Française Jeu de Dames) par équipe est limité à deux. Une équipe mixte (CP/CE avec des CM) peut être composée, mais elle participera dans la catégorie B soit celle des CM1/CM2.

Au début de la compétition, le capitaine de l'équipe ou l'accompagnateur remet à l'organisateur :

- a) La liste des joueurs de son équipe, dans un ordre qui sera maintenu tout au long de la compétition. Cette liste comportera les noms, prénoms et dates de naissance de chacun.
- b) L'attestation du chef d'établissement certifiant que ces joueurs sont régulièrement inscrits dans l'établissement, avec mention de la classe suivie.

ARTICLE IV : Déroulement de la compétition.

- Convocation des équipes 13h30, début tournoi 14h00, remise des prix 18h00, départ 18h30 à 18h45.
- Le matériel de jeu est prêté par la L.H.D.F (Ligue des Hauts de France Damiste).
- Les équipes doivent se présenter, au lieu et heure indiqués par l'organisateur 30 minutes avant.
- Une équipe qui ne s'est pas présentée, un quart d'heure après l'horaire indiqué est retirée de la compétition.

- Une équipe accidentellement incomplète (deux ou trois joueurs au lieu de quatre) peut participer mais est obligatoirement sans représentant au dernier damier puis sur l'avant-dernier. Les parties non jouées sont gagnées par l'équipe adverse si elle présente un joueur. En cas d'absence simultanée sur le même damier par les deux équipes, le partage des points sera réalisé.
- La compétition se déroule de la manière suivante :

CATEGORIES	RONDES	DUREES	PENDULES
Primaire A	6	20 minutes	Non
Primaire B	6	20 minutes	Non

- Le nombre de rondes peut passer de 6 à 5 chez les primaires A ou B selon les impératifs de temps.
- A la fin du temps réglementaire, si la partie n'est pas finie, l'arbitre de la série jugera les positions en cours sur le damier et attribuera le score de chacune des parties restées en suspens (en cas de litige se reporter à l'article 6).
- L'appariement se déroule selon le système Suisse de base (par tirage au sort pour la première ronde), ou le système toutes rondes lorsque cela est possible.
- Lors des rencontres le joueur n°1 (1^{er} damier) de l'équipe nommée en premier a les Blancs, le deuxième les Noirs, le troisième les Blancs et le quatrième les Noirs.

ARTICLE V : Points et classement des équipes.

Points de partie

- VICTOIRE : impossibilité de jouer de l'adversaire ou avantage de minimum 3 pièces..... 6 points
- REMISE AVANTAGEUSE : partie nulle avec avantage de 1 ou 2 pièces..... 4 points
- REMISE : partie nulle à égalité de pièces..... 3 points
- REMISE DESAVANTAGEUSE : partie nulle avec désavantage de 1 ou 2 pièces..... 2 points
- DEFAITE : chaque partie perdue ou non jouée se verra attribuer..... 0 point

Points de matchs

- L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points de partie gagne la rencontre et se voit attribuer 3 points de match (1 point pour l'équipe vaincue).
- En cas d'égalité de points de partie, chaque équipe se verra attribuer 2 points de match.
- Une équipe qui déclare forfait se voit attribuer 0 point de match.
- En cas d'égalité de classement, le départage sera le système 'SOLKOV'.
- En cas de nouvelle égalité, l'équipe gagnante sera celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points de partie.
- En cas de nouvelle égalité, l'équipe qui aura la plus faible moyenne d'âge sera déclarée championne de sa catégorie.

ARTICLE VI : Financement et récompenses.

- L'inscription est gratuite pour chaque équipe.
- Les déplacements des équipes sont aux frais de l'établissement qu'elles représentent.
- La Ligue des Hauts de France de Jeu de Dames et ses partenaires et sponsors prennent en charge la majorité du financement des récompenses.
- En plus des récompenses traditionnelles, un trophée sera décerné à l'équipe victorieuse de sa catégorie. Ce trophée étant acquis jusqu'au championnat suivant :
 - o Ecoles primaires A : trophée Pierre GHESTEM.
 - o Ecoles primaires B : trophée Samuel BLAMPAIN.

ARTICLE VII : Application du règlement et litiges.

- L'engagement d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement.
- Lors du déroulement des parties, il est fait usage des règles de la Fédération Française de Jeu de Dames international, exception faite des précisions apportées à l'article IV ci-avant.
- L'usage du téléphone portable est interdit tout comme l'aide d'un logiciel de jeu de dames.
- En cas de litige, la procédure suivante est à utiliser :
 - o Dans tous les cas il convient de prévenir immédiatement l'arbitre de la série qui prendra une décision.
 - o En cas de désaccord avec ladite décision, prévenir immédiatement le juge arbitre du Championnat qui prendra à son tour une décision. Celle-ci sera définitive et sans appel.

Enfin, il est rappelé qu'il est formellement interdit aux accompagnateurs et spectateurs d'intervenir dans le déroulement des parties.